Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20260709-CM_09_07_26_011-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 9 juillet 2026

Date de la convocation : 2 juillet 2026
Date d'affichage : 21 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.

Présents
Jérémy MEURO – Sandrine GUILLAUME – Christian CORBEL – Sophie AUFFRAY Jean-Pierre BALLOUARD - Laure FINGOLO - Erwan CAMUS - Gwendoline GUEGAN - Jean-Christophe BARBOT - Mikaël CORBEL (arrivé à 19h35) - Annyvonne CORBEL - Jeanne-Noëlle LAMOUR Laëtitia CORNILY - Philippe LE GUEN - Marine MALARGÉ - Jean-François LE FLOCH - Stéphanie MORVAN - Loïc SORIN
Absents avec procuration
Patrick BRIGANT à Sandrine GUILLAUME
Mikaël CORBEL à Jean-Pierre BALLOUARD
Guillaume LE COMTE à Christian CORBEL
Guillaume LE COQÛ à Jean-Christophe BARBOT
Laurie LÉARD à Laure FINGOLO
Gaëlle ROUTIER à Jean-François LE FLOCH
Secrétaire de séance : Christian CORBEL

DÉLIBÉRATION 09-07-26-011

Objet de la délibération : Aménagement du bourg – Phase 3 – Compléments topographiques sur 6 zones

Madame Laure FINGOLO, conseillère déléguée, informe que le bureau QUARTA a été missionnée afin de réaliser un complément de relevés topographiques dans la rue des Écoles, en vue de la préparation de la phase 3 des travaux d'aménagement du bourg.
Cette mission comprend également la délimitation de la propriété communale le long des parcelles cadastrées section G n° 823, 821 et 956, situées place Saint-Pierre.
Le montant du devis présenté par le bureau QUARTA s'élève à **3 920 € HT**.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le devis du bureau QUARTA pour un montant de 3 920 € HT.

Le Maire ,
Jérémy MEURO

Le secrétaire de séance
Christian CORBEL